

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 297/03)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36028 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	PIEMONTE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Regione Piemonte — Direzione Innovazione, Ricerca, Università, Sviluppo Energetico Sostenibile Corso Regina Margherita 174 — Torino <a href="http://www.regione.piemonte.it/innovazione/">http://www.regione.piemonte.it/innovazione/</a>
Titre de la mesure d'aide	Linea d'azione I.2 — Agevolazione alla diffusione, sul territorio piemontese, di impianti termici alimentati a fonte rinnovabile
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DGR n. 5-4929 del 19 novembre 2012: Approvazione del Piano d'Azione 2012-2013 per una prima attuazione dell'Atto di indirizzo per la pianificazione energetica regionale approvato con dgr n. 19-4076 del 2 luglio 2012.  DD n. 142 del 14 dicembre 2012 — Approvazione del Bando «Agevolazione alla diffusione, sul territorio piemontese, di impianti termici alimentati a fonte rinnovabile».
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	14.12.2012-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR/FESR CRO Piemonte 2007-2013 — EUR 1,40 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45,0000 %	20 %
Aide régionale — régime (art. 13)	10,0000 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.piemonte.it/innovazione/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36030 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	PIEMONTE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Regione Piemonte — Direzione Innovazione, Ricerca, Università, Sviluppo Energetico Sostenibile Corso Regina Margherita 174 — Torino <a href="http://www.regione.piemonte.it/innovazione/">http://www.regione.piemonte.it/innovazione/</a>
Titre de la mesure d'aide	Linea di Azione II — Agevolazione alla diffusione, sul territorio piemontese, di sistemi di valorizzazione dell'energia termica prodotta da impianti alimentati da biomasse provenienti dalla filiera forestale.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— DGR n. 5-4929 del 19 novembre 2012: Approvazione del Piano d'Azione 2012-2013 per una prima attuazione dell'Atto di indirizzo per la pianificazione energetica regionale approvato con dgr n. 19-4076 del 2 luglio 2012. — D.D. n. 138 del 14 dicembre 2012: Approvazione Bando «Agevolazione alla diffusione, sul territorio piemontese, di sistemi di valorizzazione dell'energia termica prodotta da impianti alimentati da biomasse provenienti dalla filiera forestale» e modulistica relativa.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	14.12.2012-30.6.2014

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR/FESR CRO Piemonte 2007-2013 — EUR 1,98 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45,0000 %	20 %
Aide régionale — régime (art. 13)	10,0000 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	10,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.piemonte.it/innovazione/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36328 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	HESSEN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Stadt Alsfeld Markt 3 36304 Alsfeld <a href="http://www.alsfeld.de">http://www.alsfeld.de</a>
Titre de la mesure d'aide	Bürgerschaft der Stadt Alsfeld für die BürgerEnergie Lingelbach eG
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 104 Absatz 2 Hessische Gemeindeordnung (HGO) in der Fassung der Bekanntmachung vom 7. März 2005 (Gesetz- und Verordnungsblatt für das Land Hessen I, 2005, S. 142 ff.
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	—

Date d'octroi	A partir de 1.3.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	
Type de bénéficiaire	PME — BürgerEnergie Lingelbach eG	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,85	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Garantie	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://alsfeld.de/upload/s/430/files/BuergerEnergie%20Lingelbach.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36478 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	VENETO Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	REGIONE DEL VENETO PALAZZO BALBI DORSODURO 3901 30123 VENEZIA <a href="http://www.regione.veneto.it">www.regione.veneto.it</a>
Titre de la mesure d'aide	PIANI INTEGRATI A SUPPORTO DELLE IMPRESE VENETE PER LA VALORIZZAZIONE DELL'ECCELLENZA E DEI SETTORI STRATEGICI — LINEA TRE — IV FASE
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	LR 10/90 «ORDINAMENTO SISTEMA DI FORMAZIONE PROFESSIONALE E ORGANIZZAZIONE DELLE POLITICHE REGIONALI DEL LAVORO». DGR N. 1566 DEL 26.5.2009: «POLITICHE ATTIVE PER IL CONTRASTO ALLA CRISI OCCUPAZIONALE». DGR N. 2335 DEL 20.11.2012 E DDR N. 106 DEL 6.2.2013
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	6.2.2013-31.12.2013

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,08	
Pour les garanties	EUR 1,08 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	DGR N. 2335 DEL 20.11.2012 — EUR 1,08 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	80,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.veneto.it/web/formazione/moduli-fse>

Piani integrati a supporto imprese venete — Linea 3 — IV Fase

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36739 (13/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lauku atbalsta dienests Republikas laukums 2 Rīga, LV-1981 <a href="http://www.lad.gov.lv/lv/">http://www.lad.gov.lv/lv/</a>
Titre de la mesure d'aide	Atbalsts uzņēmumu radīšanai un attīstībai
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 2010.gada 9.februāra noteikumi Nr.132 "Kārtība, kādā piešķir valsts un Eiropas Savienības atbalstu atklātu projektu iesniegumu konkursu veidā pasākumam "Atbalsts uzņēmumu radīšanai un attīstībai (ietverot ar lauksaimniecību nesaistītu darbību dažādošanu)" (Publicēts: Latvijas Vēstnesis Nr. 37: 5.3.2010.)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	26.4.2013-31.12.2013

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Fabrication de colles, Fabrication d'huiles essentielles, Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a., Industrie pharmaceutique, Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, Fabrication de meubles, Autres industries manufacturières, Réparation et installation de machines et d'équipements, Captage, traitement et distribution d'eau, Collecte et traitement des eaux usées, Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé, Restaurants et services de restauration mobile, Construction de bâtiments, Génie civil, Travaux de construction spécialisés, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Traitement et revêtement des métaux; usinage, Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, Entretien et réparation de véhicules automobiles, Commerce et réparation de motocycles, Fabrication d'équipements électriques, Industrie automobile, Construction de bateaux de plaisance, Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant, Construction aéronautique et spatiale, Construction de véhicules militaires de combat, Fabrication de matériels de transport n.c.a., Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie, Fabrication de textiles, Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres, Sylviculture et autres activités forestières, Fabrication de machines et équipements n.c.a., Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, Blanchisserie teinturerie, Coiffure et soins de beauté, Services funéraires, Édition, Activité des médecins et des dentistes, Autres activités pour la santé humaine, Enregistrement sonore et édition musicale, Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques, Recherche-développement en sciences physiques et naturelles, Activités spécialisées de design, Activités vétérinaires, Activités liées aux systèmes de sécurité, Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, Fabrication d'éléments en métal pour la construction, Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques, Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central, Fabrication d'autres ouvrages en métaux, Services de soutien à l'exploitation forestière, Autres industries extractives, Services de soutien aux industries extractives, Industries alimentaires, Fabrication de boissons, Industrie de l'habillement, Industrie du cuir et de la chaussure, Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie, Industrie du papier et du carton, Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques, Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 20	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	<a href="http://www.zm.gov.lv/doc_upl/LAP_11_versija_091112.pdf">http://www.zm.gov.lv/doc_upl/LAP_11_versija_091112.pdf</a> — LVL 55,95 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	50,0000 %	0 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	8,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=206103>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36741 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	ASTURIAS Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Instituto de Desarrollo Económico del Principado de Asturias (IDEPA) Parque Tecnológico de Asturias, s/n 33428 — Llanera — ASTURIAS <a href="http://www.idepa.es">www.idepa.es</a>	
Titre de la mesure d'aide	Financiación de proyectos I+D en cooperación internacional en el marco de las redes Era-Net	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 25 de abril de 2013, de la Consejería de Economía y Empleo (BOPA nº 99, de 30.4.2013) y Resolución de 6 de mayo de 2013, de la Consejería de Economía y Empleo, por la que se rectifica la de 25 de abril (BOPA nº 108, de 11.5.2013).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	11.5.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 400 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	80 % con cargo al Fondo Europeo de Desarrollo Regional (FEDER) — EUR 0,32 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65,0000 %	15 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://sede.asturias.es/bopa/2013/04/30/2013-07906.pdf>

<https://sede.asturias.es/bopa/2013/05/11/2013-08763.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36757 (13/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NOORD-NEDERLAND Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Samenwerkingsverband Noord-Nederland Postbus 779 9700 AT Groningen www.snn.eu	
Titre de la mesure d'aide	Noordelijke Innovatie Ondersteuningsfaciliteit 2013	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Verordening van 17 april 2013 en 24 april 2013 houdende regels betreffende de subsidiëring van activiteiten op het terrein van strategische activiteiten van bepaalde categorieën ondernemingen uit het midden- en kleinbedrijf in de provincies Drenthe, Fryslân, Groningen op grond van artikel 145 van de Provinciewet.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 9,14	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	10 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.snn.eu/subsidies/subsidieregelingen-ondernemers/innovatie-niof-2013/regeling-toelichting/>

Vervolgens op het icoontje voor „verordening NIOF 2013” klikken

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36769 (13/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Ministerie van Buitenlandse Zaken Bezuidenhoutseweg 67 Postbus 20061 2500 EB Den Haag Nederland www.minbuza.nl	
Titre de la mesure d'aide	Young Experts in Water	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artikel 2 van de Kaderwet subsidies Ministerie van Buitenlandse Zaken, het Subsidiebesluit Ministerie van Buitenlandse Zaken en artikel 10.1-10.4 van de Subsidieregeling Ministerie van Buitenlandse Zaken 2006.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	7.5.2013-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 8,6	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	50,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.yepwater.nl/nl/waarom-wat/waarom-wat-2>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36816 (13/X)	
État membre	Pays-Bas	

Numéro de référence de l'État membre	NLD	
Nom de la région (NUTS)	NOORD-HOLLAND Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	gedeputeerde staten van de provincie Noord-Holland Provincie Noord-Holland Postbus 3007 2001 DA Haarlem <a href="http://www.noord-holland.nl">http://www.noord-holland.nl</a>	
Titre de la mesure d'aide	uitvoeringsregeling subsidie waterbewust Noord-Holland 2013	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Algemene subsidieverordening Noord-Holland 2011	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	11.5.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.noord-holland.nl/psstukken/openbaar/AVV/AVV-PB2013-45.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36913 (13/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	GALICIA Article 107(3)(a)

Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) www.igape.es	
Titre de la mesure d'aide	Proyectos de creación de pymes o de realización de inversiones en pymes nuevas promovidas por nuevos emprendedores	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 20 de mayo de 2013 por la que se da publicidad al acuerdo del Consejo de Dirección del Igape, que aprueba las bases reguladoras de las ayudas del Igape a los proyectos de creación de pequeñas y medianas empresas o de realización de inversiones en pequeñas y medianas empresas nuevas promovidas por nuevos emprendedores, cofinanciadas por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional, en el marco del Programa Operativo Feder Galicia 2007-2013, y se procede a su convocatoria.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	31.5.2013-31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,7	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Feder 2007-2013 — EUR 1,12 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	50,0000 %	—
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—
Aide régionale — régime (art. 13)	50,0000 %	20 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.xunta.es/dog/Publicados/2013/20130530/AnuncioO92-210513-0001\\_es.pdf](http://www.xunta.es/dog/Publicados/2013/20130530/AnuncioO92-210513-0001_es.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36954 (13/X)
État membre	Espagne

Numéro de référence de l'État membre	RGE 16/2013	
Nom de la région (NUTS)	COMUNIDAD VALENCIANA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	SERVICIO VALENCIANO DE EMPLEO Y FORMACIÓN AVDA. NAVARRO REVERTER, 2 46004 VALENCIA (ESPAÑA) www.servef.es	
Titre de la mesure d'aide	Fomento del empleo para personas con discapacidad 2013	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN 13/2013, DE 21 DE MAYO, DE LA CONSELLERIA DE ECONOMIA, INDUSTRIA, TURISMO Y EMPLEO, POR LA QUE SE CONVOCA Y REGULA LA CONCESIÓN DE SUBVENCIONES PÚBLICAS DESTINADAS AL FOMENTO DEL EMPLEO PARA PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN EL EJERCICIO 2013 (DOCV DE 31 DE MAYO DE 2013)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 17 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75,0000 %	—
Aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (art. 42)	100,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.docv.gva.es/datos/2013/05/31/pdf/2013\\_5665.pdf](http://www.docv.gva.es/datos/2013/05/31/pdf/2013_5665.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37016 (13/X)
État membre	Allemagne

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	HESEN Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Wirtschafts- und Infrastrukturbank Hessen Standort Kassel Wilhelmsstraße 2 34117 Kassel www.wibank.de	
Titre de la mesure d'aide	Förderung der regionalen Entwicklung — Betriebliche Investitionen	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Richtlinien des Landes Hessen zur Förderung der regionalen Entwicklung (Staatsanzeiger 16/2013 vom 15. April 2013 S. 534)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 27/2008	
Durée	1.7.2013-31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 20 900 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe, Autres — Darlehen mit Zinsvergünstigung	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	CCI2007 DE 16 2 PO 005 — EUR 5,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://verwaltung.hessen.de/irj/HMWVL\\_Internet?cid=615142dab9f20c614f1d0f4fecad40a3](http://verwaltung.hessen.de/irj/HMWVL_Internet?cid=615142dab9f20c614f1d0f4fecad40a3)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37089 (13/X)
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL

Nom de la région (NUTS)	Poland Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Polska Agencja Rozwoju Przedsiębiorczości ul. Pańska 81/83 00-834 Warszawa	
Titre de la mesure d'aide	Rozporządzenie Ministra Rozwoju Regionalnego z dnia 2 kwietnia 2012 r. w sprawie udzielania przez Polską Agencję Rozwoju Przedsiębiorczości pomocy finansowej w ramach Programu Operacyjnego Innowacyjna Gospodarka, 2007-2013 (Dz. U. 2013, poz. 691)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Załącznik 1	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.35010	
Durée	18.6.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	PLN 1.080 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Kwota pochodząca z funduszy wspólnotowych — 228,3 mln EUR — PLN 917,72 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65,0000 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40,0000 %	20 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	70,0000 %	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	35,0000 %	20 %
Aide régionale — régime (art. 13)	50,0000 %	20 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://dokumenty.rcl.gov.pl/DU/rok/2013/pozycja/691>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37099 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit Stresemannstraße 128- 130, 10117 Berlin www.bmu.de	
Titre de la mesure d'aide	Förderung von Vorhaben im Bereich der Elektromobilität	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundesanzeiger Amtlicher Teil 25.6.2013 B8	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.35237	
Durée	25.6.2013-31.12.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	20 %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35,0000 %	20 %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.erneuerbar-mobil.de/foerderprogramm/foerderung-im-bereich-der-elektromobilitaet-ab-2013/foerderbekanntmachung-2013-ba.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37102 (13/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	PIEMONTE Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Piemonte Piazza Castello 165 10122 — Torino Italia www.regione.piemonte.it	
Titre de la mesure d'aide	Agevolazioni per progetti di ricerca industriale e sviluppo sperimentale e progetti di innovazione riservate ai soggetti aggregati ai poli di innovazione (Sezione 2, paragrafo 2.1 e 2.2 del disciplinare)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	1) Disciplinare approvato con D.D. 21 Giugno 2013, n. 251 2) Bando approvato con D.D. 21 Giugno 2013, n. 252 PAR FSC 2007-2013- Asse I «Linea di intervento 1.3.c Interventi di sostegno per la realizzazione di poli di innovazione». Approvazione del «Bando per l'accesso alle agevolazioni per progetti di ricerca industriale e sviluppo sperimentale e progetti di innovazione riservate ai soggetti aggregati ai poli di innovazione» connesso al Quarto Programma Annuale dei Poli di Innovazione.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.7.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	DGR n. 36-7053 dell'8 ottobre 2007 e s.m.i. — EUR 3,96 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65,0000 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40,0000 %	20 %
Aide régionale — régime (art. 13)	10,0000 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.piemonte.it/governo/bollettino/abbonati/2013/27/suppo1/00000001.htm>

cliccare su «Testo del documento»

<http://www.regione.piemonte.it/governo/bollettino/abbonati/2013/27/suppo1/00000002.htm>

cliccare su «Testo del documento»

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37115 (13/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	NL	
Nom de la région (NUTS)	OVERIJSEL Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	provincie Overijssel Luttenbergstraat 2, 8012 EE Zwolle <a href="http://www.overijssel.nl">www.overijssel.nl</a>	
Titre de la mesure d'aide	subsidierегeling Duurzame energieopwekking en energiebesparing	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Paragraaf 8.1 Uitvoeringsbesluit subsidies Overijssel 2011	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.7.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	50,0000 %	0 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	50,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.overijssel.nl/loket/provinciale/uitvoeringsbesluit\\_subsidies\\_overijssel\\_2011](http://www.overijssel.nl/loket/provinciale/uitvoeringsbesluit_subsidies_overijssel_2011)

ga naar [www.overijssel.nl](http://www.overijssel.nl), kies loket, kies subsidie, kies wet-en regelgeving, kies uitvoeringsbesluit subsidies Overijssel, selecteer paragraaf 8.1

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37123 (13/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	TWENTE Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Provincie Overijssel Luttenbergstraat 2, 8012 EE Zwolle <a href="http://www.overijssel.nl">www.overijssel.nl</a>	
Titre de la mesure d'aide	subsidieregeling Gebiedsontwikkeling Noordoost Twente- Herbestemming agrarische bebouwing	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	subparagraaf 5.9.3 Uitvoeringsbesluit subsidies Overijssel 2011	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.7.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Culture et production animale, chasse et services annexes	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.overijssel.nl/loket/provinciale/uitvoeringsbesluit\\_subsidies\\_overijssel\\_2011](http://www.overijssel.nl/loket/provinciale/uitvoeringsbesluit_subsidies_overijssel_2011)

[www.overijssel.nl](http://www.overijssel.nl), kies loket, kies subsidie, kies wet en regelgeving, kies uitvoeringsbesluit subsidies Overijssel 2011, kies paragraaf 5.9.3

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37134 (13/X)	
État membre	Slovénie	
Numéro de référence de l'État membre	SI	
Nom de la région (NUTS)	Pomurska Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Ministrstvo za gospodarski razvoj in tehnologijo Kotnikova 5 1000 Ljubljana Slovenija <a href="http://www.mgrt.gov.si/">http://www.mgrt.gov.si/</a>	
Titre de la mesure d'aide	„Garancijska shema za Pomurje 2“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zakon o spodbujanju skladnega regionalnega razvoja (Uradni list RS, št. 93/05), Sklep Vlade RS št. 30301-5/2009/3 z dne 24.12.2009, Splošni pogoji delovanja garancijske sheme za Pomurje 2 ter Dogovor o nadaljnji rabi sredstev Phare kot obnovljivih sredstev (ARR-46/2002/81 z dne 6.11.2012),	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 301/2010	
Durée	24.7.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 320 000	
Pour les garanties	EUR 1,32 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Garantie, Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Dogovor o nadaljnji rabi sredstev Phare kot obnovljivih sredstev (ARR-46/2002/81 z dne 6.11.2012) — EUR 0,32 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	30,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://web.rra-mura.com/prenosi/SPLOSNI%20POGOJI%20DELOVANJA%20GSP%202.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37139 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	ES51	
Nom de la région (NUTS)	CATALUNA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Agencia de Apoyo a la Empresa Catalana (ACCÍÓ) Passeig de Gràcia, 129 08008 Barcelona www.acc10.cat	
Titre de la mesure d'aide	Ayudas para proyectos de Innovación Tecnológica transnacionales para investigación y desarrollo experimental con componente internacional.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución EMO/1370/2013, de 20 de junio, por la que se aprueban las bases reguladoras y se abre la convocatoria para el año 2013 (DOGC núm. 6406, de 28.6.2013)  Resolución EMO/93/2012, de 9 de enero, por la que se aprueban y se hacen públicas las bases generales que deben regir las ayudas convocadas por la Agencia de Apoyo a la Empresa Catalana, ACCÍÓ (DOGC núm 6059, de 3.2.2012)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	29.6.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 600 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	7 <sup>o</sup> Programa Marco (FP7/2007-2013) para el programa Biophotonics+ — EUR 0,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	70,0000 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65,0000 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/PDF/6406/1307133.pdf>

<http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/PDF/6059/1222367.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37140 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	ES	
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	SODERCAN. GOBIERNO DE CANTABRIA Isabel Torres, 1. Parque Científico y Tecnológico de Cantabria. 39011 Santander <a href="http://www.sodercan.es/">http://www.sodercan.es/</a>	
Titre de la mesure d'aide	Bases reguladoras y convocatoria del Programa de Ayudas dirigidas a Agrupaciones Empresariales Innovadoras	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Boletín Oficial de Cantabria nº 121 el miércoles, 26 de junio de 2013.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	16.6.2013-12.1.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 130 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	10 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=250473>

[http://www.gruposodercan.es/enlaces/apost\\_innov/ampliar.php?Id=728](http://www.gruposodercan.es/enlaces/apost_innov/ampliar.php?Id=728)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37143 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SAARLAND Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr Saarland Franz-Josef-Röder-Str. 17 66119 Saarbrücken  <a href="http://www.saarland.de/ministerium_wirtschaft_arbeit_energie_verkehr.htm">http://www.saarland.de/ministerium_wirtschaft_arbeit_energie_verkehr.htm</a>	
Titre de la mesure d'aide	Gründungs- und Wachstumsfinanzierung — Saarland — (GuW — Saarland) vom 1.1.2009, in der Fassung der Änderung vom 30.6.2013	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 44 der Landeshaushaltsordnung des Saarlandes (LHO) in der Fassung der Bekanntmachung vom 5.11.1999 (Amtsblatt des Saarlandes vom 11.2.2000, S. 194 ff), zuletzt geändert durch das Gesetz vom 1.12.2011 (Amtsblatt I des Saarlandes vom 22.12.2011, S. 556 ff)  <a href="http://sl.juris.de/sl/HO_SL_rahmen.htm">http://sl.juris.de/sl/HO_SL_rahmen.htm</a>	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32921	
Durée	1.7.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2 600 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.vorschriften.saarland.de/vorschriften\\_suche.htm?id=2142](http://www.vorschriften.saarland.de/vorschriften_suche.htm?id=2142)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37145 (13/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NORTHERN IRELAND Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Invest Northern Ireland Bedford Square Bedford Street Belfast BT2 7ES <a href="http://www.investni.com">www.investni.com</a>	
Titre de la mesure d'aide	Design Manager Resource Scheme	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	The Industrial Development (Northern Ireland) Order 1982 ( <a href="http://www.legislation.gov.uk/nisi/1982/1083/contents">http://www.legislation.gov.uk/nisi/1982/1083/contents</a> ) The Industrial Development (Northern Ireland) Act 2002 ( <a href="http://www.legislation.gov.uk/niu/2002/1/contents">http://www.legislation.gov.uk/niu/2002/1/contents</a> ) The European Communities Act 1972 ( <a href="http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1972/68/contents">http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1972/68/contents</a> )	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.8.2013-30.4.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 270 000	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	The European Sustainable Competitiveness Programme for Northern Ireland 2007-2013 CCI: 2007UK162PO003 European Regional Development Fund — GBP 0,53 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.investni.com/index/publications.htm?filter=D>

Design Manager Resource scheme is found in the Invest NI A-Z under D

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37157 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	RGE 29/2013	
Nom de la région (NUTS)	COMUNIDAD VALENCIANA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	SERVICIO VALENCIANO DE EMPLEO Y FORMACIÓN Avda. Navarro Reverter, 2 Valencia 46004 www.servef.es	
Titre de la mesure d'aide	Subvenciones públicas destinadas al fomento del empleo para personas con discapacidad, mediante la concesión de subvenciones públicas destinadas a la creación y/o mantenimiento de las unidades de apoyo a la actividad profesional para el ejercicio 2013.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN 24/2013, de 26 de junio, de la Consellería de Economía, Industria, Turismo y Empleo, por la que se convoca y regula la concesión de subvenciones públicas destinadas a la creación o mantenimiento de las unidades de apoyo a la actividad profesional, como medida de fomento del empleo para personas con discapacidad en centros especiales de empleo en el ejercicio 2013.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 500 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (art. 42)	100,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.docv.gva.es/datos/2013/07/03/pdf/2013\\_6955.pdf](http://www.docv.gva.es/datos/2013/07/03/pdf/2013_6955.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37170 (13/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VENETO Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	REGIONE DEL VENETO PALAZZO BALBI DORSODURO 3901 30123 VENEZIA www.regione.veneto.it	
Titre de la mesure d'aide	RILANCIARE L'IMPRESA VENETA — Progetti di innovazione e di sviluppo — Modalità a sportello — anno 2013	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	LR 10/90 «ORDINAMENTO SISTEMA DI FORMAZIONE PROFESSIONALE E ORGANIZZAZIONE DELLE POLITICHE REGIONALI DEL LAVORO. DGR N. 1566/2009 «POLITICHE ATTIVE PER IL CONTRASTO ALLA CRISI OCCUPAZIONALE». DGR 1675/2011 «PIANO DELLE POLITICHE ATTIVE PER IL CONTRASTO ALLA CRISI VALORIZZAZIONE DEL CAPITALE UMANO — POLITICHE PER L'OCCUPAZIONE E L'OCCUPABILITA'» — DGR 896 DEL 4.6.2013 — DDR N. 673 DEL 15.7.2013 — 1° SPORTELLO	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.7.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 20 000	
Pour les garanties	EUR 0,02 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	DGR 896 DEL 4.6.2013 — DDR N. 673 DEL 15.7.2013 — 1° SPORTELLO — EUR 0,02 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60,0000 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.veneto.it/web/formazione/moduli-fse>

Rilanciare l'impresa veneta — Progetti innovazione e sviluppo

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37187 (13/X)	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	LIMBURG (NL) Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Provincie Limburg Postbus 5700 6202MA Maastricht <a href="http://www.limburg.nl/Beleid/Europa/Kennisgevingen_staatsteun">http://www.limburg.nl/Beleid/Europa/Kennisgevingen_staatsteun</a>	
Titre de la mesure d'aide	Excellent produceren (paragraaf 1.4 van de Subsidieverordening inrichting landelijk gebied Limburg)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Algemene wet bestuursrecht Algemene Subsidieverordening 2012 Provincie Limburg	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	26.7.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3 000 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	co-financiering zal naar alle waarschijnlijkheid plaatsvinden uit het Plattelandsontwikkelingsprogramma 2014-2020(POP3) — EUR 1,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	40,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.limburg.nl/e\\_Loket/Subsidies/Actuele\\_Subsidieregelingen/Natuur\\_en\\_Landschap/Subsidieverordening\\_Inrichting\\_Landelijk\\_Gebied\\_ILG](http://www.limburg.nl/e_Loket/Subsidies/Actuele_Subsidieregelingen/Natuur_en_Landschap/Subsidieverordening_Inrichting_Landelijk_Gebied_ILG)

[www.subsidies.nl/subsidies>actuele\\_regelingen>Natuur\\_en\\_landschap>subsidieverordening\\_inrichting\\_landelijk\\_gebied](http://www.subsidies.nl/subsidies>actuele_regelingen>Natuur_en_landschap>subsidieverordening_inrichting_landelijk_gebied)

[http://www.limburg.nl/Beleid/Europa/Kennisgevingen\\_staatsteun](http://www.limburg.nl/Beleid/Europa/Kennisgevingen_staatsteun)

[www.limburg.nl/beleid>europa>kennisgevingen\\_staatsteun](http://www.limburg.nl/beleid>europa>kennisgevingen_staatsteun)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37192 (13/X)	
État membre	Autriche	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	PINZGAU-PONGAU Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Land Salzburg Südtiroler Platz 11 Postfach 527 A-5010 Salzburg www.salzburg.gv.at	
Titre de la mesure d'aide	Angebotsspezialisierung und Qualitätsverbesserung der Alois Burgschwaiger GmbH, Hotel Übergossene Alm in Dienten, Salzburg	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Grundsatzbeschluss der Salzburger Landesregierung vom 22.6.2009 zum Investitions- und Wachstumsprogramm 2009 — 2014	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 25.7.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Hébergement	
Type de bénéficiaire	PME — Firma Alois Burgschwaiger GmbH, Hotel Übergossene Alm	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 320 000	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	6,1600 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.salzburg.gv.at/wirtschaftsfoerderung2007>

Ad-hoc-Beihilfen

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37266 (13/X)	
État membre	Roumanie	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Romania Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Ministerul Educatiei Nationale prin UEFISCDI Gen Berthelot nr. 28-30, sector 1, Bucuresti www.edu.ro	
Titre de la mesure d'aide	Finantarea proiectelor CDI din fondul „European Economic Area Financial Mechanism 2009-2014”	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ordinul 4370MD/31.7.2013 privind aprobarea schemei de ajutor de stat pentru „Finantarea proiectelor CDI din Programul Cercetare in Domenii Prioritare din cadrul Mecanismului Financiar SEE 2009-2014”	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	31.7.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	RON 100 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100,0000 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://uefiscdi.gov.ro/userfiles/file/cooperare%20internationalaNorvegia/Schema\\_Ajutor\\_Stat\\_2014.pdf](http://uefiscdi.gov.ro/userfiles/file/cooperare%20internationalaNorvegia/Schema_Ajutor_Stat_2014.pdf)